

déclamations des partis, a besoin d'être renouvelée à fond. On peut en dire autant de l'antagonisme social qui aurait, prétend-on, divisé les propriétaires et les tenanciers en deux camps ennemis. A part quelques faits isolés, qui ont toujours eu un caractère accidentel, cet antagonisme n'a jamais existé jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, et son apparition coïncide juste avec le jour où les relations normales entre seigneurs et vassaux se rompirent brusquement par l'éloignement des premiers, c'est-à-dire, par leur oubli ou leur dédain de la coutume. »

Tel est en substance le volume que nous présentons au public. La distinction et l'élégance du style, la netteté et l'élévation de la pensée, en rendent la lecture singulièrement facile et attrayante. Comme ses deux aînés, il obtiendra auprès du monde savant le succès qui s'attache aux œuvres fortement conçues, habilement exécutées, pleines d'érudition et de vues originales.

Nous souhaitons que M. Beaune achève bientôt cette belle œuvre, et nous mette ainsi en possession d'une histoire complète de notre vieux droit national.

F. DUBOIS.

